

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2016**

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 14 décembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bobby Pellerin, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources financières; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; Stephanie Krenn, directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Peter MacLaurin, commissaire.

La présidente ouvre la séance.

**HEURE: 19 h 31**

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

**0.0 PRÉSENTATION – BOURSES DE LA FONDATION SIR-WILFRID-LAURIER**

Le président de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, Christian Fréchette, explique que la Fondation participe chaque année au financement des fournitures matérielles nécessaires à la mise en œuvre de projets novateurs et durables qui favorisent un apprentissage concret. Ces projets satisfont à l'une ou plusieurs exigences du plan stratégique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, du projet éducatif de l'école ou des stratégies de la convention de gestion et de réussite éducative. Il s'agit de projets qui ne sont pas financés selon les paramètres du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère). La Fondation est heureuse de pouvoir remettre ce soir plus de 40 000 \$ aux écoles et à leurs équipes.

Le directeur général adjoint invite les représentants de la Fondation ainsi que la présidente et le directeur général de la commission scolaire à présenter les bourses suivantes :

Catégorie	École	Nom du projet	Montant
Arts	École primaire Crestview	J'apprends à mon propre rythme : les instruments de percussion comme moyen d'expression	1 440,00 \$
	École secondaire Laurentian Regional	La musique dans la communauté	1 500,00 \$
	École secondaire Rosemère	Cours de musique populaire	2 500,00 \$
Sports	École primaire Hillcrest Academy	Le basketball pour tous	1 400,00 \$
	École primaire Rawdon	S'accomplir par le sport – Un esprit sain dans un corps sain	3 661,00 \$

Saines habitudes de vie	Services complémentaires	Promouvoir un mode de vie sain et actif	500,00 \$
Saines habitudes de vie	École secondaire Laval Senior Academy	Projet de revitalisation de l'espace de rencontre The Breezeway	2 500,00 \$
Technologie	École primaire Genesis	Se familiariser avec les ordinateurs portables	2 000,00 \$
	École primaire Morin Heights	Exploiter à fond la plateforme Google	2 000,00 \$
Technologie	École Sainte-Agathe Academy	Se servir des technologies d'assistance pour l'apprentissage des mathématiques	2 000,00 \$
	École primaire Twin Oaks	Favoriser l'enseignement différencié de la lecture et de l'écriture par la technologie)	1 500,00 \$
Scolaire	CDC Vimont	Salon des métiers	2 000,00 \$
Scolaire	École secondaire Laval Junior Academy	J'ai ma place ici – De l'équipement pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers	2 000,00 \$
	École primaire Our Lady of Peace	Apprendre tout en bougeant	2 000,00 \$
	École primaire Pinewood	Se familiariser avec le matériel de manipulation mathématique)	2 394,00 \$
Scolaire	École primaire Souvenir	Appliquer les principes de la CUA, la conception universelle de l'apprentissage	2 000,00 \$
	École secondaire Lake of Two Mountains	Un jardin dans ma cuisine : l'expérience Urban Cultivator	2 500,00 \$
	École primaire Saint-Paul	Apprendre en bougeant, bouger pour apprendre	3 000,00 \$
Sécurité	École primaire McCaig	Favoriser l'inclusion grâce au Buddy Bench	1 265,00 \$
	École secondaire Phoenix Alternative	Un local de rencontre pour contrer l'homophobie	500,00 \$
	École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	Un espace bien-être pour les élèves ayant des besoins particuliers	2 000,00 \$

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 20 h 04

## 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### CC-161214-CA-0041

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2016/12/14-CA-001 soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité

## 2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### CC-161214-CA-0042

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 novembre 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix pour :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
Abstention :	Vicky Kaliozakis

### 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### 4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### 4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente présente son rapport mensuel et souligne les points suivants :

- Les consultations publiques menées par le Ministère concernant la réussite éducative. Celles-ci sont toujours en cours;
- Le groupe stratégique de Laval sur la prévention de la radicalisation menant à la violence et les façons dont l'école peut soutenir la communauté lavalloise;
- Diverses activités dans les écoles pour souligner la période des Fêtes;
- Sa participation, en tant que présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), à la consultation menée par le ministère du Patrimoine canadien pour la préparation d'un nouveau plan d'action pluriannuel sur les langues officielles au Canada. Cette initiative met de l'avant des priorités intéressantes pour soutenir le bilinguisme au Canada;
- Le dépôt à l'Assemblée nationale d'une pétition sur la péréquation du taux de la taxe scolaire;
- Sa participation à deux inaugurations : celle de l'annexe à l'école primaire Twin Oaks et celle de la piscine (à la suite de travaux de réfection) à l'école secondaire Laurentian Regional.

Le commissaire Guy Gagnon intègre la séance.

**HEURE : 20 h 07**

#### 4.2 *Rapport du directeur général*

Le directeur général commente les points suivants de son rapport mensuel :

- Sa participation aux consultations régionales sur la réussite éducative dans la région des Laurentides et celle de Lanaudière. Le directeur général remercie le vice-président pour la présentation qu'il a faite concernant les défis de notre commission scolaire et des recommandations quant aux façons de les relever. Nous espérons que les recommandations de notre commission scolaire seront incluses dans le rapport qui sera présenté ce printemps et qu'un financement nous sera accordé pour les mettre en œuvre.
- La vérification des dossiers d'élèves afin de s'assurer que toutes les entrées de données respectent les nouvelles directives et procédures;
- Des félicitations à Darlene Miller, la directrice de l'école primaire Pinewood, qui a reçu un prix de l'Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec pour sa contribution remarquable à l'éducation grâce au projet « Moving Beyond Tolerance: Combating Homophobia in Elementary Schools ». Ce prix est également partagé avec un groupe d'enseignants de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- Le lancement en janvier 2017 d'une application conçue par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour améliorer la communication entre les parents et les intervenants. L'application sera gratuite pendant la première année. Son utilisation nous permettra d'atteindre un des objectifs du plan stratégique de la commission scolaire portant sur le maintien d'un environnement sécuritaire dans les écoles.

## 5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 5.1 Critères d'inscription 2017-2018

#### CC-161214-TS-0043

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ., chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire doit adopter des critères d'inscription à la suite d'une consultation auprès du comité de parents;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté sur la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription* et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique, est la suivante :

- Réinscription : La période de réinscription débute le dernier lundi du mois de janvier et s'étend sur cinq jours civils;
- Inscription : La période d'inscription débute la première semaine complète du mois de février et se termine à la fin de ce mois;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

**Adopté à l'unanimité**

## 6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

### 6.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

#### 6.1.1 Régime d'emprunts

Le directeur du Service des ressources financières précise que cette résolution est présentée annuellement à la demande du Ministère.

#### CC-161214-FR-0044

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 469 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution, par l'Emprunteur, du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017 des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 469 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministère;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président, ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes ;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité

## 6.2 RESSOURCES MATÉRIELLES

### 6.2.1 *Prolongation de la période de validité des soumissions – Agrandissement de l'école primaire Franklin Hill*

Le directeur du Service des ressources matérielles précise que cette demande de prolongation est à titre préventif.

#### CC-161214-MR-0045

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions nos CC-160427-MR-0090, CC-160427-MR-0091 et CC-160427-0092 approuvant l'engagement des architectes et des ingénieurs pour la préparation des dessins, des plans et du cahier des charges concernant l'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill et qu'à la réception des dessins, des plans et du cahier des charges, un appel d'offres public soit sollicité pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 39 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'avis d'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur lorsque la période de validité des soumissions est supérieure à 45 jours;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande, comme mesure de précaution, que les soumissions demeurent valides pour une période de 90 jours (plutôt que 45 jours), à compter de la date de fermeture de la période d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la prolongation de la période de validité des soumissions de 45 à 90 jours concernant le prochain appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur pour l'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill;

ET QUE la période de validité de 90 jours soit clairement indiquée dans les documents de l'appel d'offres.

**Adopté à l'unanimité**

### 6.2.2 Engagement de professionnels – Projets d'investissement 2016-2017

Le directeur du Service des ressources matérielles présente le tableau énumérant les professionnels qui seront engagés pour les projets d'investissement à terminer en 2016-2017. Il répond aux questions et aux préoccupations avec l'aide du directeur général en fournissant l'information suivante :

- La liste révisée a été présentée au Ministère et elle est en attente d'approbation.
- La liste des professionnels fait l'objet d'une rotation lors de l'exécution des projets.
- Dans l'éventualité où le Ministère décidait de ne pas autoriser un projet, la commission scolaire serait responsable de couvrir les coûts des professionnels.
- Il est rare que le Ministère refuse un projet.
- Toutes les commissions scolaires suivent la même procédure concernant les services de professionnels. Il n'y a aucun risque puisque le Ministère fait les vérifications nécessaires concernant ces professionnels.
- Les projets présentés ce soir sont tous de nature urgente.

#### CC-161214-MR-0046

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution no CC-161123-MR-0038 approuvant les projets d'investissement 2016-2017 révisés pour ses écoles et ses centres au montant total de 11 833 430,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2016/11/23-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement des architectes et des ingénieurs suivants pour la préparation des dessins, des plans et du cahier des charges concernant les projets d'investissement énumérés dans le tableau ci-dessous :

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016-2017						
ÉCOLE	ALLOCATION MEES	PROJET	PROFESSIONNELS			
			ARCHITECTES	INGÉNIEURS CIVILS ET INGÉNIEURS EN STRUCTURE	INGÉNIEURS MÉCANICIENS ET INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS	INGÉNIEURS EN GÉOTECHNIQUE
École primaire Genesis	510 000 \$ Mesure 50621	Toilettes et CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air)	Giasson Farregut architectes inc.	-----	Énergénia inc.	-----
	350 000 \$ Mesure 50626	Travaux de maçonnerie				

École primaire Grenville	686 417 \$ Mesure 50622	Conversion de la chaufferie du mazout à l'électricité et toilettes	Langlois architectes	Stantec	IngémeI experts-conseils	Groupe ABS
École primaire Laurentian	1 200 000 \$ Mesure 50625	Travaux de maçonnerie	DKA architectes	-----	-----	-----
	208 334 \$ Mesure 50626	Portes et fenêtres				
École primaire Pinewood – campus A	375 000 \$ Mesure 50621	Éclairage et chaufferie	B+B architecture + design inc.	-----	Ponton Guillot inc.	-----
École primaire Pinewood – campus B	550 000 \$ Mesure 50622	Plafond, éclairage et remplacement de la station de pompage des eaux usées	B+B architecture + design inc.	-----	Ponton Guillot inc.	-----
	125 000 \$ Mesure 50626	Portes et corridors				
École primaire Rawdon	502 499 \$ Mesure 50621	Conversion de la chaufferie du mazout à l'électricité	-----	-----	Albert Piette & associés inc.	-----
École primaire St-Paul	900 000 \$ Mesure 50621	Toilettes, CVCA et asphaltage du stationnement (phase 2)	Héloïse Thibodeau architecte inc.	Beaudoin Hurens	Beaudoin Hurens	SNC-Lavalin GEM Québec inc. (anciennement Groupe Qualitas inc.)
	200 000 \$ Mesure 50625	Toiture				
	1 100 000 \$ Mesure 50626	Travaux de fondation (phase 2)				
École primaire Sainte-Adèle	858 792 \$ Mesure 50625	Portes et fenêtres et travaux de fondation et parement extérieur (phase 2)	L'Écuyer Lefavre architectes	DWB Consultants	-----	-----
École primaire Souvenir	156 364 \$ Mesure 30850	Ascenseur et accessibilité aux toilettes	Bellemare et Gilbert architectes inc.	D'Aronco, Pineau, Hébert, Varin (DPHV) inc.	Induktion Groupe-conseil inc.	GHD Consultants ltée
École primaire Terry Fox	300 000 \$ Mesure 50621	Conversion de l'éclairage de T12 à DEL	-----	-----	Blondin Fortin	-----
École secondaire Laurentian Regional	600 000 \$ Mesure 50625	Remplacement des fenêtres	Désilets-Leroux architectes	-----	-----	-----
École secondaire Phoenix Alternative	300 000 \$ Mesure 50621	Toilettes	Maggy Apollon architectes inc.	Bureau d'études spécialisées inc. (BES inc.) et Le Groupe Force S.E.N.C. (GF)	Services techniques HB inc. et Jean-Pierre Frenette, ingénieur-conseil	Inspec-Sol
	415 000 \$ Mesure 50626	Travaux de maçonnerie et de fondation				



QUE ces services soient payés conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9 : *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* et chapitre C-65.1, r. 12 : *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

QU'à la réception des dessins, des plans et du cahier des charges, la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à un appel d'offres public pour le choix des entrepreneurs;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## **6.3 RESSOURCES HUMAINES**

### **6.3.1 Comité de sélection – directeur d'école**

La présidente a demandé aux membres du conseil si certains d'entre eux souhaitaient se porter volontaires pour siéger au comité de sélection responsable de nommer un nouveau directeur pour l'école secondaire Joliette.

#### **CC-161214-HR-0047**

ATTENDU QUE le directeur d'école actuellement en poste à l'école secondaire Joliette a présenté une lettre concernant son départ à la retraite en vigueur le 15 février 2017, laissant son poste vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate le directeur du Service des ressources humaines d'afficher le poste de directeur d'école de l'école secondaire Joliette;

ET QU'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues :

Commissaire n° 1 :	Dean Dugas
Commissaire n° 2 :	Jennifer Maccarone
Commissaire substitut n° 1 :	Anne McMullon
Commissaire substitut n° 2 :	Guy Gagnon
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire-parent substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AASWL	
Représentant de l'AQCS	

**Adopté à l'unanimité**

## **7.0 POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

La commissaire Ailsa Pehi fait un bref compte rendu des activités, en commentant notamment le prochain gala qui aura lieu en janvier 2017, les façons d'augmenter la visibilité de la Fondation et l'importance de trouver de nouvelles méthodes de financement.

Le commissaire Paolo Galati encourage tous les membres du conseil à faire la promotion du gala, car la vente de billets n'a pas été très forte jusqu'à présent.

## 7.2 *Rapport des commissaires-parents*

Le commissaire-parent Sergio Di Marco informe les membres des résultats de la rencontre du comité de parents qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016, en notant ce qui suit :

- L'approbation, par le comité, des critères d'inscription, des actes d'établissement et du plan triennal, tel qu'ils ont été présentés;
- La présentation informative faite par le directeur général sur le profil démographique;
- Le recrutement de conférenciers invités pour présenter divers sujets comme le projet de loi 105, l'autisme, les façons de faire la mise en marché de son école, etc.
- La présentation des calendriers scolaires 2017-2018 et la consultation faite auprès du comité de parents à ce sujet.

## 7.3 *Rapport de l'ACSAQ*

La présidente attire l'attention des membres du conseil sur les messages du lundi (*Monday Messages*) en précisant que les commissaires-parents auront droit de vote aux séances du comité exécutif et du conseil des commissaires à compter du 5 janvier 2017. Le comité de répartition des ressources doit être en place en janvier 2017. À compter de novembre 2018, l'élection d'un commissaire coopté sera fondée sur sa participation active dans le secteur du sport ou de la santé.

## 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention des membres du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

## 10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

## 11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon de lever la séance.

**Adopté à l'unanimité**

HEURE : 20 h 40

**PROCHAINE SÉANCE ⇔ ORDINAIRE ⇔ 25 janvier 2017**

---

Johanne Brabant, secrétaire générale

---

Jennifer Maccarone, présidente